

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 18 MARS 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention d'un groupement de commandes, en vue de la constitution des DTA (Diagnostic Technique Amiante), proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, d'accepter les termes de la convention du groupement de commandes, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le prix proposé pour le spectacle théâtre été 2021, soit : Adulte et les enfants de + de 12 ans : 5€ / Gratuit pour les - de 12 ans, et dit que cette tarification fait partie de la régie du Service Culture dans le cadre du spectacle été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme l'adhésion à la protection sociale complémentaire « risque prévoyance » par le biais du Centre de Gestion du Loiret, décide d'accorder la participation financière, à hauteur de 7€, aux fonctionnaires et agents de droit public de la collectivité qui adhéreront, et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.